

Règlement sportif départemental du Tournoi des ENTREPRISES



2018 - 2019

**COMITE DE LA CHARENTE
DE TENNIS DE TABLE**

REGLEMENTS SPORTIFS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RESPONSABLE DU TOURNOI	3
DETAIL DE L'ORGANISATION	3
Article 1 - Organisation matérielle	3
Article 2 - Organisation sportive.....	3
Article 3 - Participants	4
Article 4 - Inscriptions et délai	4
Article 5 - Droit d'engagement	4
Article 6 - Déroulement sportif.....	4
Article 7 - Récompenses.....	5
Article 8 - Observations diverses.....	5



TOURNOI DES ENTREPRISES

Responsable du Tournoi

Monsieur André SARDET : Tél 06 19 34 13 46 E-mail : Sardetandre@aol.com

Autre contact :

Secrétariat Comité : Tél 05 46 67 09 91 E-mail : charente.fft@wanadoo.fr

Détail de l'organisation

Le Comité Charente de Tennis de Table vous invite à participer le 17 Février 2019 au tournoi des Entreprises qui se déroulera au: Centre Départemental Jean Philippe GATIEN, 74 rue de la Trésorière 16 000 ANGOULEME.

Juges – Arbitres :

Monsieur Gilles Bouvier : E-mail : bouvier-gilles@orange.fr

Monsieur Hervé Carrère : E-mail : herve.carrere@orange.fr

Article 1 - Organisation matérielle

Le tournoi se disputera sur 20 tables.

La salle sera ouverte aux participants à partir de 13h00.

Article 2 - Organisation sportive

Ce tournoi est une épreuve par équipes de 2 joueurs.

La rencontre comptera 3 parties dans ordre suivant : A-X ; B-Y puis le double.

Toutes les parties seront jouées. Elles se dérouleront au meilleur de 2 manches gagnantes de 11 points.

Tableau Loisirs, selon le nombre d'équipes engagées, une manche à 15 points sera disputée (art 8)

Le tournoi des entreprises propose trois tableaux distincts:

- Tableau Dames.

Condition : 4 équipes inscrites au minimum.

Déroulement : Si le nombre d'équipes dames engagées est inférieur à 4, les équipes seront réparties dans le tableau loisirs ou dans le tableau initiés selon leur niveau à l'appréciation du (des) juge – arbitre (s)

Selon le nombre d'équipes engagées des poules de 3 ou 4 équipes seront constituées.

- Tableau Loisirs :

Non licenciés et n'ayant jamais été classés y compris licenciés promo FFTT.

REGLEMENTS SPORTIFS

- Tableau Initiés :
Licenciés compétition et anciens joueurs classés.
Toutes les équipes composées d'au moins un licencié compétition FFTT et / ou ancien joueur classé seront inscrits dans le tableau Initiés.

Article 3 - Participants

Chaque équipe doit être impérativement composée par au moins un participant salarié de l'entreprise représentée.
Chaque entreprise pourra être représentée dans chaque tableau par une ou plusieurs équipes de 2 joueurs, mais chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire et participer que dans un seul tableau.
Tous les participants non licenciés FFTT devront donner lors de l'engagement tous les renseignements nécessaires à l'assurance individuelle des participants (gratuite) que nous souscrivons pour cette organisation.

Article 4 - Inscriptions et délai

3 possibilités d'inscriptions :

- Inscriptions envoyées par courrier accompagnées du règlement à l'aide de la fiche d'inscription au secrétariat du Comité : *Comité Charente TT, 74 rue de la Trésorière 16 000 ANGOULEME.*
- Inscriptions envoyées par mail à l'aide de la fiche d'inscription renseignée et numérisée en pièce jointe au secrétariat du Comité à l'adresse suivante : *charente.fftt@wanadoo.fr*
- Inscriptions sur le site internet du Comité : *www.comitett.fr* en remplissant le formulaire en ligne.

Dernier délai: Jeudi 14 Février 2019

A titre exceptionnel des engagements pourront être pris en compte jusqu'à 13h00 le jour du tournoi. Pointage à 13h15
Les rencontres des trois tableaux commenceront à 14h00.

Article 5 - Droit d'engagement

Le droit d'engagement est fixé à 6€ par joueur à régler lors des inscriptions ou sur place à l'accueil (pointage).

Article 6 - Déroulement sportif

Pour tous les tableaux :

Les équipes mixtes sont autorisées pour les tableaux loisirs et initiés.
Selon le nombre d'équipes engagées des poules de 3 ou 4 équipes seront constituées.
Les parties suivantes seront disputées A-X, B-Y puis le double.
Toutes les parties se dérouleront au meilleur de 2 manches gagnantes de 11 points.
A l'issue des poules, toutes les équipes participantes intégreront un tableau double KO afin d'établir un classement intégral.

REGLEMENTS SPORTIFS

Une tenue correcte et sportive est exigée (short ou jupette et maillot conseillés)

Le forfait sera prononcé après 3 appels.

Les balles de couleur blanche seront fournies par le Comité de Tennis de Table de la Charente.

Les raquettes pourront être prêtées avec versement d'une caution de 5 €, restituée à la fin de la compétition avec le retour de la raquette.

Article 7 - Récompenses.

Un podium sera organisé pour chaque tableau.

L'équipe gagnante recevra un trophée.

Un trophée sera remis à l'entreprise représentée par le plus grand nombre d'équipes participantes.

Chaque tableau sera récompensé:

Concernant le tableau Dames, toutes les équipes ainsi que les féminines participantes recevront des lots.

Concernant le tableau Loisirs, les équipes classées parmi les 8 premières recevront des lots.

Concernant le tableau Initiés, les équipes classées parmi les 4 premières recevront des lots.

Article 8 - Observations diverses

Une buvette sera à la disposition de tous.

Le Comité de la Charente de Tennis de Table décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Le Comité se réserve le droit de toutes modifications du présent règlement pour une meilleure organisation. Le fait de s'engager et de participer implique l'acceptation du règlement et des modifications éventuellement survenues

Nota: Au terme de l'organisation et de la remise des récompenses, le Comité de la Charente de Tennis de Table offrira un apéritif à tous les participants.